

ADHESION A LA J.C.I.

- a) Le camarade demandant son adhésion à la J.C.I. doit remplir les formalités suivantes :
 - signer un bulletin d'adhésion
 - remplir complètement une fiche biographique
 - participer à la vie de la cellule qui lui est affectée ou remplir les tâches qui lui sont indiquées lorsqu'il est isolé.
 - Après un mois de participation au travail, il lui sera délivré une carte sur avis favorable de sa cellule.
- b) Les cartes ne seront délivrées par le secrétaire national de la J.C.I. que contre échange d'une biographie entièrement remplie, datée et signée par le responsable et le nouvel adhérent et portant l'avis favorable de la cellule.
- c) La cellule donnera un avis favorable après avoir vérifié l'exactitude de la biographie et l'attachement du nouvel adhérent à l'organisation.
- d) La remise de sa carte au nouvel adhérent devra donner lieu à un point spécial à l'ordre du jour de la réunion. Un camarade exposera au nouvel adhérent ses droits et devoirs de membre de la J.C.I. Il montrera l'importance de cet acte.

La remise de la carte revêtira ainsi le caractère de sérieux que comporte ce geste.

LA CELLULE

Les cellules de la J.C.I. sont les organismes de base de l'organisation.

Elles comprennent jusqu'à 20 camarades.

Elles se réunissent au moins une fois par semaine, dès que possible ont une permanence publique.

- I) Tâches de la cellule

- a) Dresse son plan de travail dans son ensemble : agitation en direction d'un quartier, une usine, une école, une caserne,
 - formation de sa sixaine de "Jeune Garde Rouge"
 - plan d'éducation pour une période donnée
 - participation aux manifestations et aux organismes locaux : F.L.J.A. - cartel laïque -
 - organise des fêtes
 - veille à la constitution de la bibliothèque
 - Contrôle l'exécution collective de ce plan.